



Ordre des géologues
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

4	1. Présentation
5	2. GOUVERNANCE
	2.1 Mot du président
8	2.2 Membres du Conseil d'administration (au 31 mars 2022)
9	2.2.1 Rémunération
	2.3 Rapport du Conseil d'administration
10	2.3.1 Décisions du Conseil d'administration
11	2.3.2 Suivi des objectifs 2020-2021 (Rapport annuel précédent)
12	2.3.3 Objectifs 2022-2023
	2.3.4 Élections au conseil d'administration
13	2.4 Normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre
	2.5 Comité de gouvernance et des ressources humaines
14	2.6 Comité d'audit et de gestion des risques
15	2.7 Règlementation
	2.8 Secrétariat
	2.8.1 Directeur général et secrétaire
16	2.8.2 Ressources humaines (au 31 mars 2022)
	3. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION
	4. ACTIVITÉS DU COMITÉ DES EXAMINATEURS
17	4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation
	4.2 Exigences complémentaires imposées au regard des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle
18	4.3 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis
	4.4 Exigences complémentaires imposées au regard des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle
	4.5 Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
	4.6 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis
19	5. ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
	5.1 Montant prévu de la garantie
	5.2 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur
20	6. ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION (COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION)
	7. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE)

21	7.1	Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice
	7.1.1	Inspections de suivi
	7.1.2	Enquêtes portant sur la compétence professionnelle
22	7.1.3	Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle
23	7.2	Programme de surveillance 2022-2023
24	8.	ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE
	8.1	Formations offertes
	8.2	Dispenses de formation continue
	8.3	Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement
25	9.	ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC
26	9.1	Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic
	9.2	Décisions rendues par le bureau du syndic
27	9.3	Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle
	10.	ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES
	11.	ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION
28	12.	ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE
	12.1	Plaintes au Conseil de discipline
29	13.	ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES
	13.1	Enquêtes relatives aux infractions pénales
30	13.2	Poursuites pénales
	14.	ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS
31	15.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES
30	15.1	Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre
32	15.2	Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le genre
	15.3	Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative
	15.4	Classe de membres établie aux fins de la cotisation
33		Annexe 1 États financiers au 31 mars 2022

COUVERTURE PHOTOS

(Affleurement) : Association de l'exploration minière du Québec

Carte géologique : Lafrance, I., géo. Charrette, B., géo. stag.; BG 2015-01-C01 dans Géologie de la région du lac Jeannin, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, Direction générale de Géologie Québec, Gouvernement du Québec, 2015

1 PRÉSENTATION

Québec, octobre 2022

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre
responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, octobre 2022

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Le président,

Carlos Pelletier Martinez, géo., CPI

Montréal, octobre 2022

Dre. Diane Legault

Présidente, Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération respectueuse.

Le président,

Carlos Pelletier Martinez, géo., CPI

2 GOUVERNANCE

2.1 MOT DU PRÉSIDENT



**Carlos
Pelletier Martinez**
géo, CPI
Président

Chers géologues et géoscientifiques,

C'est avec un sentiment de fierté que je vous fais état des travaux du Conseil d'administration et du Secrétariat pour ma première année de mandat en qualité de président du Conseil d'administration de notre Ordre professionnel.

Durant l'année 2021-2022, l'Ordre a pris un virage jeunesse. Nous sommes déménagés dans un espace moderne et adapté aux réalités d'aujourd'hui. De plus, notre Conseil d'administration et le Secrétariat ont poursuivi notre mandat de révision de la gouvernance de l'Ordre, travail organisé autour des 33 recommandations émises par Mme Sophie-Emmanuelle Chebin et M. Bruno Déry de la firme Arsenal conseils.

Ce chantier pourrait paraître, à première vue, de moindre intérêt pour la pratique professionnelle; toutefois la gouvernance sert de structure à notre mission de protection du public et de l'environnement, ainsi qu'au fonctionnement interne de notre organisation : nous devons être exemplaires envers le public et nos membres.

Je suis donc très fier de vous annoncer que notre objectif visant ce chantier progresse sans accuser de retard et que les modifications apportées donnent des résultats probants tant au niveau de l'augmentation de la communication auprès des membres et du fonctionnement des comités et du Conseil, que d'une structure solide de surveillance générale des activités et l'augmentation des activités en matières pénale et disciplinaire. En date de l'écriture du présent rapport, 19 recommandations ont été complétées et 11 sont en chantier, dont 5 seront complétées d'ici notre prochaine assemblée générale annuelle.

Au niveau de l'accès à la profession, l'Ordre a entamé un ambitieux chantier: mes collègues du Conseil, le directeur général et moi entendons les besoins des membres et des stagiaires à la nécessité de réviser le pro-

cessus de stage en favorisant le développement des compétences professionnelles tout en offrant un allègement des étapes et des documents à produire, souvent lourds et complexes. Ainsi, notre vice-président Serge Perreault a entrepris ce mandat au cours de l'exercice en formant un groupe de travail réunissant d'anciens stagiaires, des maîtres de stage ainsi que des employés du secrétariat afin de proposer des solutions en deux étapes :

- la première est fondée sur la révision des processus et politiques internes afin d'améliorer ceux-ci à court terme, puis;
- en entreprenant une réflexion quant au futur du processus de stage, du programme d'accès à la profession et des modifications au cadre réglementaire.

Du côté des communications et des relations publiques, nous avons sollicité l'aide de l'équipe de relationnistes d'Arsenal afin d'être épaulés par des professionnels dans nos relations publiques et gouvernementales. L'Ordre souhaite clarifier ses positions et faire valoir l'importance de la profession et des géologues dans la société québécoise.

Pour la question de la répression de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre de géologue, le Conseil souhaite augmenter les activités au cours de l'année 2022-2023.

De plus, cette initiative prépare le terrain à la modification de notre loi constitutive. En considérant les élections de l'automne 2022 et la multiplication des événements médiatiques faisant état de crises environnementales et de problématiques d'approvisionnement en eau potable, nous souhaitons bien positionner l'OGQ dans les priorités du nouveau gouvernement dans ses travaux législatifs. Nous souhaitons ainsi rappeler l'importance et accompagner le législateur dans ce nécessaire élargissement de la pratique professionnelle des géologues dans les domaines de l'environnement, des aménagements et de l'hydrogéologie. Ce travail nécessitera une réflexion sur les activités réservées et sur les enjeux liés à l'utilisation du titre de géoscientifique versus celui de géologue, titre de plus en plus utilisé dans l'anglosphère pour désigner les professionnels des sciences de la terre.

Je souhaite aussi aborder la nécessaire question liée à la vie démocratique de notre Ordre: dès les premiers jours de l'exercice 2023-2024, des élections au Conseil d'administration seront lancées et trois sièges seront ouverts pour un scrutin au 1^{er} mai 2023. Cette fois, nous travaillerons en amont des élections pour faire connaître le rôle et les responsabilités d'un administrateur, de leur impact sur les activités de l'Ordre et des avantages à y participer. Ultimement, la représentativité et l'autorité du Conseil en seront grandement améliorées si sa composition est le reflet de la diversité de notre profession et plus particulièrement de la présence accrue des femmes qui composent maintenant 23% des membres inscrits au Tableau et 51% des stagiaires actifs!

Finalement, je souhaite remercier nos collègues qui œuvrent au sein des comités statutaires et des groupes de travail de l'Ordre; votre travail est extrêmement important pour le bon fonctionnement du Conseil et du Secrétariat. Je souhaite aussi souligner l'excellent travail de notre Directeur général et secrétaire, M. David Albert, et de son équipe qui sont de réels acteurs de changement autant du point de vue des opérations que de l'approche-client envers le public et nos membres. Je souhaite aussi souligner ma reconnaissance envers diverses parties intéressées dans le grand monde professionnel, tels que l'Ordre des ingénieurs du Québec (Mme Kathy Baig), l'Ordre des chimistes du Québec (M. Michel Alsayegh), l'Association des biologistes du Québec (Mme Marie-Christine Bellemare) et l'Association des firmes de génie-conseil (M. Bernard Bigras), pour leur ouverture et leur intérêt envers les préoccupations de l'Ordre et notre volonté de collaborer sur des enjeux communs.

Le Président

Carlos Pelletier Martinez, géo., CPI

2.2 Membres du Conseil d'administration (au 31 mars 2022)

Le Conseil d'administration a tenu 10 séances ordinaires au cours de l'exercice 2021-2022. La date de l'assemblée générale annuelle a été fixée au 6 octobre 2022.

Nom	Titre	Mode d'élection et entrée en fonction	Nombre de mandats	Secteur	Présences
Carlos Pelletier Martinez , géo., CPI ¹	Président	Nommé administrateur en novembre 2019; Élu administrateur par le CA en avril 2021; Élu président par le CA en mai 2021	2	Aménagement, environnement et hydrogéologie	9/10
Serge Perreault , géo. ²	Vice-président	Élu administrateur en avril 2021, nommé vice-président en mai 2021	3	S/O	7/9
Guillaume Allard , géo. ³	Administrateur	Élu en avril 2021	1		7/9
Carl Corriveau , géo	Administrateur	Élu en avril 2020	1	Ressources et géophysique	10/10
Maxime Rousseau , géo	Administrateur	Élu en avril 2020	1		10/10
Francis Talla Takam , géo. ⁴	Administrateur	Nommé en avril 2021	1		7/9
Danielle Le May	Administratrice	Nommée par l'OPQ en mai 2019	1		10/10
Charles Ricard	Administrateur	Nommé par l'OPQ en mai 2020	1		7/10

- 1** En remplacement du siège laissé vacant par M. François Prudhomme, géo. ;
- 2** En remplacement du siège laissé vacant par Mme Danielle Giovenazzo, géo. Ph.D., aux élections du Conseil (avril 2021).
- 3** En remplacement du siège laissé vacant par le Pr. Michel Jébrak, géo. Ph.D., aux élections du Conseil (avril 2021).
- 4** En remplacement de M. Alain Liard, géo., à la suite de sa démission du Conseil.

2.2.1 Rémunération

Suivant les politiques et les engagements déterminés par le Conseil d'administration, la rémunération prévue pour les membres du Conseil correspondait à ce qui suit au cours de l'exercice 2021-2022 :

Président :

Rémunération globale annuelle de 16 685 \$, avantages sociaux inclus.

Administrateurs élus :

Les jetons de présence sont payés sur demande selon les dispositions prévues à la Politique de rémunération des membres des comités de l'Ordre des géologues du Québec. De plus, pour les membres résidant à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, l'Ordre rembourse les dépenses liées aux déplacements, l'hébergement et la restauration.

Durée totale	Jetons	Élus	Nommés
Moins d'une heure	0,25	\$ 125	\$ 25
De 1 à 3,5 heures	0,5	\$ 250	\$ 150
De 3,5 à 10 heures	1	\$ 500	\$ 300

2.3 Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a le devoir de veiller au respect des règlements de l'Ordre, de la *Loi sur les géologues* et de manière plus large, des dispositions du *Code des professions*.

Le Conseil d'administration a veillé au bon fonctionnement de l'Ordre malgré le prolongement de la pandémie de COVID-19.

Les grandes réalisations du Conseil au cours de l'exercice:

- Adoption du plan stratégique Gouvernance 2024 (CA 221)
- Adoption d'une nouvelle Charte de gouvernance (CA 227)
- Adoption de la matrice des compétences des administrateurs (CA 221)
- Consultations auprès du Conseil et des membres aux fins de l'élaboration des orientations et du plan stratégique 2023-2027;
- Création d'un plan de communications des affaires publiques et gouvernementales afin d'accroître la visibilité de l'Ordre et mieux communiquer ses valeurs et les enjeux importants.

2.3.1

Décisions du Conseil d'administration

À chaque réunion, le Conseil traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activités des comités de l'Ordre et du directeur général et secrétaire. Le Conseil prend en délibération de nombreuses questions et décide d'orientations ou d'actions par des résolutions ou des instructions au directeur général et secrétaire.

Résolutions

Le Conseil d'administration a adopté durant cet exercice, sans compter les résolutions de procédures de réunions, 89 résolutions dont 53 concernaient la délivrance de permis, les radiations ou les dispenses de formation continue.

Outre les résolutions usuelles visant le bon fonctionnement des activités statutaires de l'Ordre et de son assemblée générale annuelle, les principales décisions du Conseil d'administration sont :

Politiques et procédures

- Autoriser le directeur général et secrétaire à procéder à la radiation des membres n'ayant pas payé leur cotisation en date du 31 mars 2021;
- Adopter la modification des cotisations annuelles exigibles aux membres de l'Ordre pour l'exercice 2022-2023;
- Adopter la modification de la grille de tarification des frais accessoires pour l'exercice 2022-2023;
- Adopter le Plan d'action préparé par Arsenal conseils et recommandé par le comité de gouvernance.
- Adopter le Profil des compétences des membres du Conseil d'administration préparé par le comité de gouvernance.
- Adopter la Politique de rémunération des membres des comités;
- Adopter pour recommandation à l'assemblée générale annuelle, l'allocation de 16 685 \$ pour la rémunération du président, élaborer une Politique de rémunération du président et revoir les sommes allouées en cours d'année pour consultation et adoption par les membres réunis en assemblée générale annuelle 2022;
- Adopter les états financiers de l'exercice 2020-2021 préparés par M. François Ménard, FCPA, le 6 octobre 2021;
- Recommander aux membres de l'Ordre de retenir les services de M. François Ménard, FCPA, comme auditeur;
- Adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022-2023, telles que présentées par le directeur général à l'assemblée générale annuelle du 18 novembre 2021;
- Adopter la Charte du comité de révision des stages;
- Autoriser le président et le directeur général et secrétaire à mettre en marche le processus de planification des consultations auprès du Conseil et des membres, aux fins de l'élaboration des orientations et du plan stratégique. Le Conseil autorise le directeur général et secrétaire à retenir les services des conseillers et experts nécessaires à l'atteinte de cet objectif;
- Adopter la Charte du comité de gouvernance et des ressources humaines;
- Adopter la Politique de gouvernance et des ressources humaines;
- Autoriser le directeur général et secrétaire à révoquer l'entente de partenariat avec TD Assurances / Engineers Canada et agir en qualité de représentant de l'Ordre des géologues du Québec pour les fins d'administration du programme, et à signer l'entente de partenariat proposée par la Personnelle, assurances générales inc., présentée le 15 février 2022;

- Intenter une poursuite pénale contre Goldcorp, mandater les avocats(es) du cabinet Battah Lapointe – Avocats s.e.n.c.r.l., pour représenter l'Ordre aux fins de cette poursuite, autoriser M. Jean Demers, géo., enquêteur en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre de l'Ordre, ainsi que tous les avocats(es) du cabinet Battah Lapointe – Avocats s.e.n.c.r.l., à signer pour et au nom de l'Ordre tout constat d'infraction et autre document relatif à ladite poursuite.

Nominations

- Monsieur Francis Talla Takam au poste d'administrateur à la suite de la démission de Monsieur Alain Liard;
- Monsieur Carlos Pelletier Martinez au poste de président de l'Ordre des géologues du Québec;
- Monsieur Serge Perreault au poste de vice-président de l'Ordre des géologues du Québec;
- Monsieur Carlos Pelletier Martinez à titre de délégué et Monsieur David Albert à titre de délégué substitut aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec;
- Le Pr. Carl Guillemette en qualité de représentant de l'Université Laval au sein du comité des normes d'admission pour un mandat de deux ans.
- Renouvellement des mandats des comités pour l'année 2021-2022 et prolongation des mandats des membres des comités pour une durée de deux ans;
- Messieurs Serge Perreault et Guillaume Allard à titre de membres du comité de gouvernance;
- Monsieur Francis Talla Takam à titre de membre du comité d'audit de l'Ordre des géologues du Québec.

2.3.2

Suivi des objectifs 2020-2021 (Rapport annuel précédent)

1. Mettre en œuvre un processus de révision des modalités du stage afin d'alléger, voire simplifier les exigences documentaires et permettre une meilleure adaptation aux réalités des stagiaires, des maîtres de stage et du marché de l'emploi:
 - Création d'un groupe de travail sur l'encadrement des stagiaires dirigé par Serge Perreault, géo.
2. Procéder à un diagnostic et réviser la gouvernance de l'Ordre des géologues du Québec en assurant une conformité à la Loi 11 sur la gouvernance des Ordres professionnels:
 - Diagnostic de la gouvernance accompli par Arsenal Conseils et présenté au CA218 : ces derniers ont produit 33 recommandations pour améliorer la gouvernance et les activités du Conseil et du Secrétariat. Élaboration d'un plan stratégique et adoption de celui-ci au CA221 et mise en œuvre immédiate par le directeur général et secrétaire. Au 31 mars 2022, 19 des 33 recommandations ont été adoptées et une recommandation a été rejetée par le Conseil.
3. Poursuivre le dossier de la modernisation de la *Loi sur les géologues*:
 - Le Conseil a choisi d'utiliser une approche prudente sur ce dossier en priorisant les travaux visant une amélioration des relations gouvernementales.
4. Revoir le corpus réglementaire de l'Ordre des géologues du Québec : début des travaux sur la révision du Règlement sur les inspections professionnelles:
 - Le projet de règlement modifié a été complété par le Comité de l'inspection professionnelle et les membres seront consultés en prévision du dépôt du projet auprès de l'Office des professions en 2022-2023.
5. Augmenter les effectifs dédiés à la répression de l'exercice illégal et de son incitation:
 - Ouverture de 65 dossiers en exercice illégal et incitation sur des propriétés québécoises visant des émetteurs assujettis au Québec, en Ontario et en Colombie Britannique.

2.3.3

Objectifs 2022-2023

Les objectifs généraux pour le Conseil d'administration au cours du prochain mandat sont les suivants :

1. Réintégrer l'Ordre auprès de Géoscientifiques Canada afin de participer aux initiatives pancanadiennes, établir des liens avec les autres provinces et améliorer les communications et la coordination sur des sujets liés à la pratique professionnelle de la géologie et des géosciences;
2. Améliorer les relations auprès des élus et des fonctionnaires de l'état;
3. Débuter les travaux visant la modification de la Loi sur les géologues, notamment dans l'élargissement des actes réservés et de l'utilisation des titres liés à la pratique des géosciences telles que l'hydrogéologie, la géophysique, la géotechnique et la géomorphologie;
4. Créer une Table de concertation avec les universités pour réviser les programmes d'enseignement de la géologie et débiter la réflexion sur l'avenir de la pratique professionnelle;
5. S'impliquer plus activement dans les dossiers liés aux changements climatiques et au développement durable;
6. Mettre en œuvre un curriculum de formation continue sur la pratique professionnelle de la géologie.
7. Accroître les activités de répression de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre.

2.3.4

Élections au Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus pour un mandat de quatre ans.

En conformité avec l'article 13 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des géologues du Québec et les élections à son Conseil d'administration* (le '*Règlement*'); le Secrétaire a transmis le document *Appel de candidatures pour l'élection de trois administrateurs* à la totalité des membres inscrits au Tableau le 4 mars 2021, soit:

- administrateur élu : 2 postes; et,
- administrateur élu et représentant du secteur de l'aménagement, de l'environnement et l'hydrogéologie: 1 poste.

Une seule candidature pour le poste de représentant du secteur de l'aménagement, de l'environnement et l'hydrogéologie a été reçue et est conforme aux dispositions de la *Loi* et du *Règlement*, soit celle de Monsieur Carlos Pelletier Martinez, géo., CPI.

Deux candidatures pour les postes d'administrateurs élus ont été reçues et étaient conformes aux dispositions de la *Loi* et du *Règlement*, soit Messieurs Guillaume Allard, géo. et Serge Perreault, géo.

En considérant qu'aucune autre candidature conforme aux dispositions réglementaires n'a été reçue par le secrétariat en date du 5 avril 2021, les administrateurs sont donc élus par acclamation à la date de clôture du scrutin du 3 mai 2021 pour des mandats de quatre (4) ans; le résultat des élections a été transmis aux membres par voie de communiqué le lendemain, le 4 mai 2021.

Monsieur Pelletier Martinez entreprend ainsi son deuxième mandat en qualité d'administrateur et représentant du secteur de l'aménagement, de l'environnement et l'hydrogéologie.

Monsieur Serge Perreault avait préalablement siégé au Conseil entre 2003 et 2008; il effectue ainsi un retour au Conseil d'administration de l'Ordre pour un troisième mandat.

Monsieur Guillaume Allard entreprend son premier mandat comme administrateur de l'Ordre.

Nominations au Conseil

À la suite des élections, la nomination de l'exécutif du Conseil a été entreprise à la première séance du Conseil, soit la 221^e séance du 25 mai 2021.

- Pour le poste de président: M. Carlos Pelletier Martinez a été élu par acclamation,
- Pour le poste de vice-président: M. Serge Perreault a été élu par acclamation.

2.4

Normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre

Mandat

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été formé dans le but d'examiner et d'enquêter, lorsque nécessaire, sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur. Ce comité a été formé en application de l'article 32 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.

Activités du comité

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours du présent exercice.

Membres

Isabelle Cadieux, géo.,
Responsable du comité

Carole Gilbert, géo.,
Avocate

Réal Couture,
Administrateur proposé par l'OPQ

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de cet exercice en regard aux manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

2.5

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Mot du président du comité

Bien que l'année ait été marquée par la pandémie de COVID-19, les administrateurs et les comités du Conseil ont profité de cette période d'ajustement pour entreprendre le chantier de la modernisation de la gouvernance de l'Ordre, rendue nécessaire par l'adoption de la Loi 11.

Nous avons débuté nos travaux à la suite du diagnostic de la gouvernance accompli par Arsenal Conseils et présenté au CA218 en mars 2021. Lors de cette séance du Conseil, M. Bruno Dery a fait état du résultat des entrevues individuelles et a présenté une série de 33 recommandations pour améliorer la gouvernance et les activités du Conseil et du Secrétariat.

Avec le concours de notre directeur général et secrétaire, nous avons par la suite élaboré puis adopté un plan stratégique au CA227 en février 2022. M. Albert s'est alors chargé de la mise en œuvre immédiate du plan d'action. Je suis particulièrement fier de vous annoncer qu'au 31 mars 2022, 19 des 33 recommandations, soit 58 %, ont été traitées par le Conseil, le comité de gouvernance, le comité d'audit et le Secrétariat.

• Finalement, je souhaite remercier mes collègues administrateurs qui ont permis une avancée rapide de cet ambitieux projet: par leur disponibilité, leur collaboration, leur travail et leur assiduité, ils ont permis l'adoption de mesures importantes qui permettent d'ores et déjà d'accroître la productivité, d'améliorer la reddition de comptes et de contribuer à un climat de travail serein au sein du Conseil et auprès de nos employés.

Maxime Rousseau, géo.,
Président

Mandat

Ce comité permanent du Conseil est responsable de surveiller la performance du Conseil en application des politiques de gouvernance de l'Ordre. Pour ce faire, il est chargé :

- d'évaluer l'efficacité du Conseil;
- d'assurer le suivi des politiques du Conseil;
- de tenir à jour les politiques de gouvernance;
- d'évaluer les divers comités du Conseil.

Le comité de gouvernance est aussi chargé de dresser les qualifications recherchées chez les candidats administrateurs.

Activités du comité

En 2021-2022, le comité s'est réuni trois fois. Outre la coordination des activités découlant du plan stratégique Gouvernance 2024, le comité a :

- rédigé puis recommandé l'adoption par le CA de la nouvelle Charte de gouvernance de l'Ordre;
- rédigé puis adopté le mécanisme d'évaluation de la performance du Conseil et de ses comités;
- rédigé puis recommandé l'adoption d'un plan d'amélioration continue de la gouvernance.

Membres

Maxime Rousseau, géo.,
Président

Guillaume Allard, géo.,

Serge Perrault, géo.,

Danielle Le May,
Administratrice nommée

2.6

Comité d'audit et de gestion des risques

Mot du président du Comité

Dans une perspective de continuité des travaux du comité, j'ai accepté de continuer mon mandat de président du comité d'audit suite à ma nomination à la présidence de l'Ordre. Nous avons toutefois entrepris, au cours de l'année, une révision de notre charte en ajoutant à notre mandat de veille des activités financières de l'Ordre, le projet de cartographie des risques pouvant avoir des impacts sur les activités de l'Ordre.

Je cèderai ma place à un autre administrateur lors de l'exercice 2022-2023 afin qu'il ou elle puisse mener ces projets à complétion et assurer une vigie des activités financières, des investissements et des états financiers de l'Ordre.

Ainsi, je souhaite remercier M. François Ménard, FCPA, pour sa disponibilité et son excellent travail d'accompagnement dans le processus d'audit des états financiers de l'Ordre.

Carlos Pelletier Martinez, géo., CPI,
Président

Mandat

Ce comité permanent du Conseil d'administration aide ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des processus de l'information financière, notamment les systèmes de contrôle interne, les processus d'audit ainsi que les procédés appliqués. Le comité veille aussi au suivi des recommandations faites par l'auditeur.

Membres

Carlos Pelletier Martinez, géo., CPI,
président

Francis Talla Takam, géo.

Charles Ricard,
administrateur nommé

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2021-2022, le comité d'audit s'est réuni pour :

- Initier les travaux de vérification des états financiers de l'Ordre des géologues du Québec;
- Examiner les états financiers et le travail du vérificateur pour la production des états financiers pour l'exercice en cours;
- Fournir des conseils et des recommandations au Conseil d'administration en lien avec le processus de divulgation volontaire auprès de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec;
- Examiner les prévisions et recommander l'approbation du budget pour l'exercice 2022-2023.

2.7

Règlementation

Outre les travaux de révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des géologues du Québec* (chapitre G-1.01, r.3) pour fins de consultation des membres prévu à l'exercice 2022-2023, aucune nouvelle réglementation n'a été adoptée ou préparée pour examen auprès de l'Office des professions au cours de l'exercice.

2.8

Secrétariat

Le secrétariat de l'Ordre des géologues du Québec a accueilli deux nouvelles employées, Mme Frédérique Savard à titre d'agente de secrétariat, ainsi que Mme Nathalie Roy en tant qu'adjointe au directeur général et secrétaire, à la suite du départ à la retraite de Mme Micheline Pelletier.

L'Ordre des géologues du Québec a déménagé ses bureaux au mois de mars 2022 dans des espaces modernes au cœur du centre-ville de Montréal, afin de permettre un accès plus facile et convivial aux membres et au public. L'Ordre des géologues du Québec dispose maintenant de salles de conférence, dont une salle multifonctions qui peut accueillir les réunions du Conseil, les activités de formation continue, les petites conférences et les audiences du Conseil de discipline.

2.8.1

Directeur général et secrétaire

David Albert, géo.

Date d'entrée en fonction : 3 février 2020

Rémunération annuelle : 93 841\$ en salaire de base et 5 958 \$ en avantages sociaux.

2.8.2

Ressources humaines (au 31 mars 2022)

Secrétariat :

David Albert, géo.

Directeur général et secrétaire

Gilles Armand Kamta Fotio, géo.

Chargé d'affaires professionnelles

Daniel Tousignant, géo.

Inspecteur

Nathalie Roy

Adjointe au directeur général et secrétaire

(depuis le 13 décembre 2021)

Mélanie Vigneault

Agente aux admissions (temps partiel)

Frédérique Savard

Agente de secrétariat

(depuis le 9 août 2021)

Bureau du syndic :

Jean Demers, géo.

Syndic

André d'Aragon, géo.

Syndic adjoint (temps partiel)

Jean Berger, géo.

Syndic adjoint (temps partiel)

3

Activités du comité de la formation

L'Ordre n'a pas de comité de la formation
ou un autre comité qui en tient lieu.

4

Activités du Comité des examinateurs

Mandat

Ce comité est chargé d'évaluer l'équivalence des diplômes ou de la formation des demandeurs de permis, en application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des géologues du Québec*. En outre, il évalue l'équivalence des stages des candidats en application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec*.

Membres

Valérie Doyon, géo.,

Présidente

Marie-France Bugnon, géo.

Stéphane de Souza, géo.

Normand Goulet, géo.

Michel Malo, géo.

Claude Marcotte, géo.

Abdelkabar Maqsoud, géo.

(depuis le 31 mars 2021)

Denis Millette, géo., ing.

(jusqu'au 21 novembre 2020)

Gilles Armand Kamta Fotio, géo.,

Secrétaire du comité

Activités relatives à la reconnaissance des équivalences

4.1

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Nombre de personnes concernées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec	hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	0	10
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	8	66
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	8	36
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	0	34
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	3
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice	0	0	3

4.2

Exigences complémentaires imposées au regard des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec	hors du Canada
Un ou des cours	0	0	34
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	1
Un ou des stages	0	0	1
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires	0	0	0

4.3

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis

	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec	hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	0	1
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	1	47
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	1	43
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	0	2
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	2
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice	0	0	1

4.4

Exigences complémentaires imposées au regard des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées	Diplôme ou formation obtenus	
	hors du Québec	hors du Canada
Un ou des cours	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0
Un ou des stages	0	2
Un ou des examens	0	2
Autres exigences complémentaires	0	0

4.5

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant différentes classes de spécialités au sein de la profession.

4.6

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis

Aucune activité pendant cette période.

5

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

L'Ordre souscrit pour l'ensemble de ses membres à un contrat d'assurance responsabilité professionnelle dite secondaire pour lequel les membres acquittent une prime lors de l'inscription annuelle. Les membres en pratique privée doivent de plus souscrire à un contrat d'assurance responsabilité pour leur pratique privée.

5.1

Montant prévu de la garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	1140	250 000 \$	20 000 000 \$

En application de l'article 62.2 du *Code des professions*, les membres sont tenus de déclarer toute réclamation les concernant lors de l'inscription annuelle.

5.2

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

- 6 Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession (Comité des normes d'admission)
- 7 Activités relatives à l'inspection professionnelle (Comité d'inspection professionnelle)

Mandat

Ce comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualification en vue de la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel de la géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement offrant un programme de géologie menant au permis ainsi que de praticiens en exercice.

Membres

Alain Tremblay, géo., PhD
(Représentant UQAM)

Carl Guillemette, PhD
(Représentant U. Laval)

Damien Gaboury, géo., PhD
(Représentant UQAC)

Jeanne Paquette, PhD
(Représentant U. McGill)

Robert Wares, géo.,
Président

Activités du comité

Le comité n'a tenu aucune réunion pendant l'exercice 2021-2022.

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession en réalisant des inspections régulières des membres. Au besoin, des enquêtes portant sur la compétence professionnelle peuvent avoir lieu lorsqu'elle est mise en doute.

Durant l'exercice 2021-2022, considérant le contexte entourant les consignes sanitaires émises par les autorités publiques, le programme de surveillance générale a impliqué 23 visites d'inspection professionnelle réparties parmi 15 membres issus du domaine des ressources et de la géophysique et 8 membres provenant du domaine de l'aménagement, l'environnement et l'hydrogéologie.

Par ailleurs, le CIP a continué le processus d'envoi du questionnaire d'autoévaluation préalable à l'inspection professionnelle (QAEPiP), mis en place durant la période 2020-2021. Cet outil a permis de sonder plusieurs éléments de la pratique professionnelle de manière à identifier les éléments justifiant des efforts spécifiques de contrôle, d'information et de formation continue pour une partie ou l'ensemble des membres. Au total, 96 membres ont reçu le QAEPiP, dont 60 issus du domaine des ressources et de la géophysique, et 36 provenant du domaine de l'aménagement, l'environnement et l'hydrogéologie. Parmi ces derniers, l'inspecteur a rencontré 23 membres en inspection professionnelle et 21 membres par téléphone. La rencontre téléphonique, d'une durée pouvant varier de 30 à 60 minutes, permettait de discuter de certains points du questionnaire qui nécessitaient une attention particulière, toujours dans un objectif d'amélioration de la pratique. Un bref résumé des points discutés a été rédigé pour chaque discussion téléphonique. Lors des rencontres d'inspection professionnelle, le QAEPiP était revu et discuté avec chacun des membres rencontrés.

Les principales observations reliées aux aspects d'amélioration continue de la compétence et de la qualité des actes professionnels nécessitant une attention particulière sont les suivantes :

- authentification des documents non conforme aux directives de l'Ordre;
- exercice illégal ou encouragement à l'exercice illégal;
- protection des informations confidentielles.

Membres

Alexandre Aubies-Trouilh, géo.,

Président du comité

Marc Antoine Audet, géo.

Marc Boivin, géo.

Fannie Beaudry-Potvin, géo.

Jean-Michel Dubé, géo.

Serge Hébert, géo.,

Secrétaire du comité

Inspecteur

Daniel Tousignant, géo.

Activités du comité

Le comité a tenu une rencontre de travail pour traiter des questions suivantes:

- suivi de l'application du QAEPPIP;
- modification et mise-à-jour du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*;
- suivi des inspections, comprenant la révision des rapports et dossiers d'inspection, ainsi que les décisions sur les suites à donner à chaque dossier le cas échéant.

7.1

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

	Nombre de membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres au cours de l'exercice	96
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	80
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	23
Rapports de vérification dressés au cours de l'exercice à la suite d'une visite	23
Rapports de vérification dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés	21
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	23
Inspections individuelles pendante au 31 mars de l'exercice	0

7.1.1

Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

7.1.2

Enquêtes portant sur la compétence professionnelle

Aucune enquête portant sur la compétence professionnelle n'a été réalisée durant l'exercice.

7.1.3

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession		Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
		Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01	Bas-Saint-Laurent	1	0	0
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	4	4
03	Capitale-Nationale	8	4	4
04	Mauricie	0	0	0
05	Estrie	0	0	0
06	Montréal	10	1	1
07	Outaouais	1	0	0
08	Abitibi-Témiscamingue	43	13	13
09	Côte-Nord	3	0	0
10	Nord-du-Québec	11	0	0
11	Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	0	0	0
12	Chaudière-Appalaches	0	0	0
13	Laval	3	0	0
14	Lanaudière	2	0	0
15	Laurentides	1	0	0
16	Montérégie	8	1	1
17	Centre du Québec	0	0	0

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue au cours de l'exercice par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucune recommandation de la personne responsable de l'inspection professionnelle n'a été adressée au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice.

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle ou à l'inspecteur dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Aucun membre n'a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au Bureau du syndic.

7.2

Programme de surveillance 2022-2023

En vertu du *Code des professions*, l'Ordre a l'obligation de vérifier et de surveiller la compétence de ses membres. Le programme de surveillance 2022-2023 visera l'application du QAEPPIP conjointement aux rencontres individuelles. L'inspection des membres à leur lieu de travail demeure au calendrier des activités du CIP et devra tenir compte des exigences sanitaires prescrites.

Les visites d'inspection régulière sont confiées à un inspecteur agissant de façon autonome selon les procédures établies.

Le programme de surveillance 2022-2023 devrait inclure, parmi les membres ayant reçu et complété le QAEPPIP, l'inspection en présentiel d'environ 50 géologues, en privilégiant les membres en pratique privée, dont et sans s'y limiter :

- 30 membres exerçant dans le domaine des ressources et de la géophysique, soit :
 - en pratique privée (autonome ou en société de consultation);
 - en entreprise d'exploitation minière;
 - en entreprise d'exploration junior.
- 20 membres exerçant dans le domaine de l'aménagement, environnement et hydrogéologie, soit :
 - en pratique privée (autonome ou en société de consultation);
 - de donneurs d'ouvrages et organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux.

Par ailleurs, les informations tirées du QAEPPIP, de communications publiques ainsi que des demandes spécifiques du Conseil d'administration ou des signalements reçus de membres pourront orienter le choix des personnes à inspecter dans la population ciblée selon les critères énumérés.

Une attention particulière sera portée à l'encouragement à la pratique illégale, situation principalement observée dans les secteurs de l'exploration et de l'exploitation minière. Les aspects liés à la supervision, la délégation et la sous-traitance seront aussi ciblés.

Pour l'ensemble des géologues inspectés, une attention particulière sera également portée sur l'authentification des documents en géologie et sur la protection des informations confidentielles, conformément aux directives de l'Ordre.

Pour les géologues en début de carrière, une attention particulière sera portée à leur intégration à la profession et la prise en compte des limites de leurs compétences.

D'autre part, au cours du présent exercice, le CIP prévoit soumettre au Conseil d'administration ainsi qu'aux membres un projet de mise-à-jour du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des géologues du Québec*.

8 Activités relatives à la formation continue

L'Ordre a un *Règlement sur la formation continue obligatoire* pour l'ensemble de ses membres.

Les membres doivent accumuler un minimum de 60 heures de formation continue pour chaque période de référence qui débute le 1er avril de chaque année paire. Les membres ont jusqu'au 31 mai après la fin de la période pour produire leur déclaration de formation continue.

8.1 Formations offertes

L'Ordre a offert 2 formations facultatives en ligne :

- Formation de 1 heure sur l'intelligence artificielle et le succès en exploration minière (96 participants)
- Formation de 2 heures sur l'évolution tectono-magmatique et métallogénique de la région de Chibougamau (100 participants)

8.2 Dispenses de formation continue

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	16
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	16
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

En 2021-2022, l'Ordre a donné des dispenses pour motifs de congé parental, congé de maladie, membres à l'extérieur du Canada plus de 18 mois et membres d'une association dans une autre province ou territoire et satisfaisant à des obligations de formation continue similaires.

8.3 Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement

	Nombre de membres concernés
Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

9.

Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Mandat

Le Bureau du syndic contribue à la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public. Il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des géologues et du dépôt des plaintes disciplinaires; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des géologues. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Outre les activités liées au rôle d'enquête et conciliation, le syndic participe à l'encadrement des enquêtes sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre réservé.

Membres

Jean Demers, géo.,
Syndic

André D'Aragon, géo.,
Syndic adjoint

Jean Berger, géo.,
Syndic adjoint

Martin Durocher, géo.,
Syndic adjoint
(jusqu'au 18 mars 2022)

Activités du Bureau du syndic

Discipline

Au cours de l'exercice 2021-2022, le nombre de plaintes disciplinaires a grandement diminué; un nombre significatif de rapports techniques impliquant nos membres sont rendus publics et nous constatons à l'occasion les lacunes professionnelles suivantes:

- Quelques écarts quant à l'indépendance professionnelle nécessaire;
- Limites de compétences et d'aptitudes dans la rédaction de rapports techniques;
- Défaut d'information sur le rôle des auteurs et collaborateurs dans les rapports techniques;
- Situations d'encouragement à l'exercice illégal et signatures de complaisance;
- Négligence au niveau des contrats rédigés entre le géologue et le client;
- Esquives à la responsabilité professionnelle;
- Défaut de couverture d'assurance responsabilité professionnelle.

En collaboration avec l'inspection professionnelle, le Bureau du syndic s'affaire à intervenir en recadrage/prévention et à élaborer un ensemble de stratégies et de recommandations afin de contrer les éléments ainsi rapportés.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de compte d'honoraires n'a été reçue au cours de l'exercice et aucune demande à cet effet n'était pendante à la fin de l'exercice précédent.

Activités par des personnes non-habilitées

Le Bureau de la conformité gère les interventions (enquêtes, avertissements et poursuites) en matière de pratique illégale et d'usurpation du titre réservé; il est sous l'égide administrative du Bureau du syndic.

Le Bureau a réalisé à ce chapitre de nombreuses interventions visant à faire respecter le titre de géologue auprès des divers intervenants de l'industrie des ressources comme dans celui de l'environnement et ce, avec la coopération de l'OIQ dont les membres partagent le champ de pratique des géologues. De plus, de nombreuses situations d'exercice illégal de la géologie ont été réglées rapidement par l'envoi d'avertissements simples; quelques situations parmi les plus délinquantes ont donné lieu à des procédures judiciaires tandis que d'autres ont bénéficié de la voie extra-judiciaire, se traduisant principalement par des engagements volontaires de non-récidive. Un programme de surveillance et de veille stratégique a été implanté pour couvrir le secteur des ressources.

9.1 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

	Nombre
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	10
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale	5
Demandes d'enquête formulées par une personne du public y compris les membres d'autres Ordres professionnels	4
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	1
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	0
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	5
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	5
Enquêtes fermées au cours de l'exercice	7
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	2
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	2
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	8

9.2 Décisions rendues par le Bureau du syndic

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au cours de l'exercice	4
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	7
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	3
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
Enquête où le professionnel s'est vu accorder une immunité	2
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées	0

9.3

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	0

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune enquête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune plainte portée au Conseil de discipline par le Bureau du syndic n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une seule plainte a été portée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

10

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

11

Activités du comité de révision

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Membres

Fabien Pitre, géo.,
Responsable du comité

Arthur Duquette, géo.

Danielle Le May,
Administratrice nommée

Activités du comité

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12

Activités du Conseil de discipline

Mandat

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou un ancien membre pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les géologues* ou aux règlements de l'Ordre. Il est aussi saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*.

Le Conseil de discipline est présidé par un avocat désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels et de membres de l'Ordre des géologues nommés par le Conseil d'administration.

Membres

André Bériault, géo.

Maxime Leduc, géo.

Xuan-Lan Vu
(jusqu'au 1^{er} avril 2021)

Me Sylvie Lavallée, avocate,
Secrétaire du Conseil de discipline

Activités du Conseil

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Conseil de discipline a reçu une plainte. Il n'a tenu aucune journée d'audition et n'a rendu aucune décision.

12.1

Plaintes au Conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 121)	1
Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Le Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Le Conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le Conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

13

Activités relatives aux infractions pénales prévues
au *Code des professions* ou aux lois professionnelles

13.1

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	Nombre
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	258
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	185
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	168
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i> ou à la <i>Loi</i>	96
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	157
Enquêtes pénales pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	0
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	286

13.2 Poursuites pénales

	Nombre
Poursuite pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	2
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	2
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i> ou à la <i>Loi</i>	2
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêt des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	2
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Poursuite pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	2
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

14

Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

BOURSE ÉTIENNE MARTIN

L'Ordre remet des bourses de 1 000 \$ aux étudiants terminant leur programme de premier cycle aux départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill.

En application de la politique de délivrance pour l'exercice 2021-2022, des bourses ont été remises à :

Sébastien Paradis
Université Laval

Méliane Carrier-Favreau
Université du Québec à Montréal

Alexandre Leclerc
Université du Québec à Chicoutimi

Aude Gourdeau
Université McGill

15_RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

15.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	Nombre
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	1075
+Nouveaux membres inscrits au Tableau au cours de l'exercice	88
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	14
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	2
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la Loi sur les géologues	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	1
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la Loi sur les géologues	0
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	21
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	44
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	8
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	36
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	6
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	38
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars	13
- Membres retirés du Tableau au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	48
- à la suite d'un décès	1
- à la suite d'un retrait volontaire du tableau (démission)	34

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	1140
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	29
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	24
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
d'un permis délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	8
d'un permis temporaire délivré en vertu de la Loi sur les géologues	0
d'un permis spécial	0
d'un permis avec limitation d'exercer des activités professionnelles.	1
d'un permis dit régulier	1087

15.2

Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon le genre

	Nombre
Homme	874
Femme	266

15.3

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	12
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	43
03 Capitale-Nationale	130
04 Mauricie	7
05 Estrie	8
06 Montréal	222
07 Outaouais	13
08 Abitibi-Témiscamingue	220
09 Côte-Nord	20
10 Nord-du-Québec	22
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12 Chaudière-Appalaches	8
13 Laval	21
14 Lanaudière	17
15 Laurentides	36
16 Montérégie	104
17 Centre-du-Québec	3
99 Hors du Québec	251

15.4

Classe de membres établie aux fins de la cotisation

	Nombre de membres	Cotisation annuelle	Cotisation supplémentaire ou spéciale
Réguliers	962	688,00 \$	0
Inactifs	53	221,00 \$	0
Retraités	40	147,00 \$	0
Temporaires et restrictifs	53	688,00 \$	0
GeoOIQ	29	420,00 \$	0
Honoraires	3	0,00 \$	0
Stagiaires	357	263,00 \$	0

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

Annexe 1 RAPPORT D'AUDIT

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1


Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 29 août 2022

1 Par François Ménard, FCPA auditeur

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS		
Cotisations annuelles	793 812 \$	682 741 \$
Régime collectif d'assurance responsabilité	5 510	5 420
Admission et examen	145 204	99 520
Amendes pénales	173 000	41 357
Amendes disciplinaires	-	15 000
Revenus de placements	6 776	1 909
Ventes de documents et de sceaux	4 972	3 580
Autres revenus	7 175	10 061
Variation de la juste valeur des placements	-	12 154
	<u>1 136 449</u>	<u>871 742</u>
CHARGES		
Administration et autres activités (annexe A)	553 977	386 967
Gouvernance	105 173	72 496
Admissions et autorisations	113 958	73 402
Assurances responsabilité	6 927	6 638
Bureau du syndic	32 341	84 187
Conseil de discipline	7 493	30 750
Comité des normes d'admission	18 835	12 798
Comité de révision	1 439	1 360
Formation continue et examinateurs	13 019	9 109
Inspection professionnelle	80 335	49 300
Surveillance de l'exercice illégal	122 258	84 114
Communications et événements	36 284	42 888
Services aux membres	6 138	2 527
Contributions - Normes et soutien à l'exercice	449	318
Contributions - Conseil Interprofessionnel du Québec	11 014	10 815
	<u>1 109 640</u>	<u>867 669</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>26 809 \$</u></u>	<u><u>4 073 \$</u></u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Réserve pour frais légaux	Investi en immobilisations	Non affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	150 000 \$	133 858 \$	65 259 \$	349 117 \$	345 044 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(44 697)	71 506	26 809	4 073
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	15 235	(15 235)	-	-
SOLDE À LA FIN	150 000 \$	104 396 \$	121 530 \$	375 926 \$	349 117 \$

ÉTATS FINANCIERS ■ 2021 - 2022

BILAN

31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 063 545 \$	1 017 152 \$
Placements temporaires (note 3)	153 239	76 049
Débiteurs	9 245	1 719
Frais payés d'avance	5 930	-
	<u>1 231 959</u>	<u>1 094 920</u>
PLACEMENTS (note 3)	31 212	73 297
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	197	435
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 5)	104 198	133 423
	<u>1 367 566 \$</u>	<u>1 302 075 \$</u>
 PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	226 591 \$	288 398 \$
Revenus reportés	765 049	664 560
	<u>991 640</u>	<u>952 958</u>
 SOLDES DE FONDS		
RÉSERVE POUR FRAIS LÉGAUX	150 000	150 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	104 396	133 858
NON AFFECTÉ	121 530	65 259
	<u>375 926</u>	<u>349 117</u>
	<u>1 367 566 \$</u>	<u>1 302 075 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	26 809 \$	4 073 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	44 697	43 153
	<u>71 506</u>	<u>47 226</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(7 526)	(1 455)
Frais payés d'avance	(5 930)	1 589
Créditeurs	(61 807)	66 576
Revenus reportés	100 489	155 294
	<u>25 226</u>	<u>222 004</u>
	<u>96 732</u>	<u>269 230</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-	(12 507)
Acquisition d'actifs incorporels	(15 234)	-
Variation de placements	(35 105)	-
	<u>(50 339)</u>	<u>(12 507)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	46 393	256 723
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 017 152</u>	<u>760 428</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 063 545 \$</u></u>	<u><u>1 017 151 \$</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les géologues et est régi par le code des professions, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à la fin de l'exercice.

Les quasi-espèces et les titres à revenus fixes échéant au cours du prochain exercice sont comptabilisés aux placements temporaires. Les autres titres à revenus fixes et les titres boursiers sont comptabilisés aux placements à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	30 %

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Composition de l'encaisse

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires, lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrumentes financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des parts d'un fonds commun de marché monétaire.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des parts d'un fond commun de revenu.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des frais courus.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition en fonction de l'utilisation.

3. PLACEMENTS

	2022	2021
Placements en espèces, en quasi-espèce, en fonds commun de placements et en actions privilégiées (coût 184 221 \$ en 2022; 137 258 \$ en 2021)	184 451 \$	149 346 \$
Moins : placements temporaires	153 239	76 049
	<u>31 212 \$</u>	<u>73 297 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	<u>13 001</u>	<u>12 804</u>	<u>197</u>	<u>435</u>

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	<u>222 299 \$</u>	<u>118 101 \$</u>	<u>104 198 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fournisseurs et frais courus	89 943 \$	171 921 \$
Salaires, vacances et charges sociales à payer	33 829	27 485
Taxes de ventes	<u>102 819</u>	<u>88 992</u>
	<u>226 591 \$</u>	<u>288 398 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS
Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des fonds commun de revenu et de marché monétaire cotés en bourse.

8. VENTILATION DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2022

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Frais d'administration	Honoraire de gestion	Salaires et charges	Total
Admissions et autorisations	2 506 \$	\$6 656 \$	\$83 287 \$	\$92 449 \$
Comité de révision	105	1 334	-	1 439
Bureau du syndic	219	165	8 668	9 052
Conseil de discipline	422	4 827	1 834	7 083
Comité de normes d'admission	449	-	18 835	19 284
Formation continue	302	-	12 668	12 970
Inspection professionnelle	1 668	-	70 007	71 675
Gouvernance	2 775	20 368	49 450	72 593
Communications et événements	611	-	25 669	26 280
Services aux membres	87	-	3 667	3 754
Surveillance de l'exercice illégal	2 629	-	110 345	112 974
	<u>11 773 \$</u>	<u>\$ 33 350 \$</u>	<u>\$ 384 430 \$</u>	<u>\$ 429 553 \$</u>

9. VENTILATION DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2021

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Frais d'administration	Honoraire de gestion	Salaires et charges	Total
Admissions et autorisations	1 536 \$	6 657 \$	56 591 \$	64 784 \$
Comité de révision	26	1 334	-	1 360
Bureau du syndic	150	165	5 889	6 204
Conseil de discipline	125	4 827	1 246	6 198
Comité de normes d'admission	318	-	12 798	13 116
Formation continue	214	-	8 608	8 822
Inspection professionnelle	1 182	-	47 468	48 650
Gouvernance	1 234	20 368	33 600	55 202
Communications et événements	433	-	17 442	17 875
Services aux membres	62	-	2 492	2 554
Surveillance de l'exercice illégal	1 863	-	74 977	76 840
	<u>7 143 \$</u>	<u>33 351 \$</u>	<u>261 111 \$</u>	<u>301 605 \$</u>

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de cinq ans échéant le 31 mars 2027. Les versements annuels exigibles sont de 112 500 \$ majoré annuellement de l'indice du coût de la vie pour le Québec, avec un minimum de 3%. L'engagement total pour la durée restante du contrat s'élève à 562 500 \$.

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023 - 112 500 \$;
 2024 - 112 500 \$;
 2025 - 112 500 \$;
 2026 - 112 500 \$;
 2027 - 112 500 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE A - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS		
Salaires et charges sociales	171 074 \$	119 169 \$
Secrétariat	103 922	104 179
Assurance des biens	34 778	10 904
Déplacements et représentation	3 689	4 699
Frais de bureau	8 825	4 054
Honoraires professionnels	154 046	75 112
Intérêts et frais bancaires	26 536	22 075
Postes et messageries	986	451
Taxes et permis	2 130	1 999
Télécommunications	3 294	1 172
Amortissement des immobilisations	44 697	43 153
	<u>553 977 \$</u>	<u>386 967 \$</u>





Ordre des géologues
du Québec

 www.ogq.qc.ca

 514 278-6220

 514 844-7556

 info@ogq.qc.ca